



*Bourganeuf
Royère de Vassivière*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST

Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF

Délibération n° 2007/02/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 22 FEVRIER 2007

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	34

DATE DE LA CONVOCATION

13 février 2007

L'an deux mille sept, le 22 février, à dix huit heures trente minutes, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Mansat la Courrière, sur la convocation en date du 13 février 2007, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAITEMPS, JOUHAUD, CHOMETTE, COULON, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, PATEYRON C., CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, BAUDRON, PAMIES, LE CALVEZ, DEMARGNE, MORE, MEYER, CALOMINE, BARLET, JAMILLOUX, PAROT R.

Mmes SPRINGER, MAZIERE, BATTISTON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, DUMEYNIÉ, BETTON

Suppléants : MM PAROT J.P

Suppléantes : Mmes BOUDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BOUEYRE, BOSDEVIGIE, DEBESSON, SARTOUX, SCAFONE

Monsieur BOSDEVIGIE a donné pouvoir à Monsieur MICHAUD

OBJET : Pôle Local d'Accueil

Demande de financement pour le programme d'actions - 2007

Afin de poursuivre l'action engagée depuis septembre 2003, le Pôle Local d'Accueil bénéficie de financement de la Région Limousin pour le poste d'animation en 2007.

En complément, la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, en tant que structure porteuse au titre des deux communautés de communes (selon une convention spécifique et conformément aux articles L 5111-1 et L 5221-1 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales), effectue une demande de financement au titre du Conseil Régional du Limousin, à hauteur de 80 % du budget global, pour le programme d'actions pour l'année 2007.

Nouvelles réalisations du programme d'actions pour 2007 :

- Observatoire territorialisé des logements et des locaux professionnels
- Micro-diagnostics économiques de potentiels de création d'activité
- Séjours de deux jours sur le territoire pour accueillir et accompagner des porteurs de projet matures
- Sensibilisation de jeunes locaux, futurs actifs, aux possibilités d'installation sur le territoire
- Guide d'accueil destiné aux porteurs de projet accompagnés par le PLA

Plan de financement :

Dépenses	En euros	Ressources	En Euros
Observatoire territorialisé des logements et des locaux professionnels		2 intercommunalités (20%)	1 400
		- CCBRV 700	
		- CIATE 700	
Sous-Total	7 000	Conseil Régional Limousin (80%)	5 600
		Sous-Total	7 000
Micro-diagnostics économiques de potentiels de création d'activité		2 intercommunalités (20%)	4 800
		- CCBRV 2 400	
		- CIATE 2 400	
Sous-Total	24 000	Conseil Régional Limousin (80%)	19 200
		Sous-Total	24 000
Séjours de deux jours sur le territoire pour accueillir et accompagner des porteurs de projet matures		2 intercommunalités (20%)	400
		- CCBRV 200	
		- CIATE 200	
Sous-Total	2 000	Conseil Régional Limousin (60%)	1 200
		Porteurs de projet (20%)	400
		Sous-Total	2 000
Sensibilisation de jeunes locaux : exposition de portraits et concours de soutien à la création d'entreprise		2 intercommunalités (20%)	100
		- CCBRV 50	
		- CIATE 50	
Sous-Total	500	Conseil Régional Limousin (80%)	400
		Sous-Total	500
Personnalisation du guide d'accueil destiné aux porteurs de projet accompagnés par le PLA		2 intercommunalités (20%)	190
		- CCBRV 95	
		- CIATE 95	
Sous-Total	950	Conseil Régional Limousin (80%)	760
		Sous-Total	950
		2 intercommunalités	6 890
		- CCBRV 3 445	
		- CIATE 3 445	
		Conseil Régional Limousin	27 160
		Porteurs de projets	400
TOTAL	34 450	TOTAL	34 450

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement du poste d'animation du pôle local d'accueil sur les deux intercommunalités sur l'année 2007, présenté ci-dessus ;
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président de la Communauté de communes de Bourgneuf – Royère de Vassivière, en tant que structure porteuse au titre des deux intercommunalités selon une convention spécifique, à entreprendre les démarches de demande de financements.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 23 février 2007
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD